



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

AVIS PUBLIC de consultation aux personnes désirant se faire entendre sur le projet de règlement numéro 2023-168 intitulé « Règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage No 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain »

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2023-168 intitulé « **Règlement 2023-168 modifiant le règlement de zonage No 2000-18 par l'ajout d'usages dans le périmètre urbain** »

Ce projet de règlement vise à permettre l'ajout d'usages dans les zones M-3 et M-8.

DESCRIPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Actuellement :

Les plans de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2000-18 contiennent la zone M-3 et M-8.

La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage 2000-18 n'affiche pas les usages « jumelé unifamilial » et « jumelé bifamilial ».

À la suite de la modification :

Les plans de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2000-18 demeurent inchangés

La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage 2000-18 affiche les usages « jumelé unifamilial » et « jumelé bifamilial » dans les zones M-3 et M-8.

L'annexe A du présent règlement remplace la grille des spécifications et est par le présent intégrée au règlement de zonage 2000-18 et ses amendements.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une période de consultation le 24 avril 2023 à 18h30 au bureau municipal situé au 66, chemin Auckland.



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Toute personne intéressée peut se faire entendre en faisant parvenir ses commentaires en suivant l'une des méthodes suivantes:

- En personne : Lors de la séance de consultation publique le 24 avril 2023 à 18h30 au bureau municipal situé au 66, chemin Auckland.
- Par la poste : Municipalité de St-Isidore-de-Clifton, 66, chemin Auckland, Saint-Isidore-de-Clifton (Québec) J0B 2X0 ;

Ou

- Par courriel à : dga.stic@hsfqc.ca

Une copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 4 avril 2023.

Hélène Dumais

Directrice générale adjointe